le ministre avait toujours eu une grande lati- croissance lente puisse jouir de conditions tude, je ne pense pas pouvoir être accusé de préjugé contre un procédé d'appel indépendant. Cependant, c'est une mesure très différente de la loi sur l'immigration. Il ne s'agit pas de problèmes juridiques et de droits individuels, mais de jugement économique par rapport à la politique publique. Dans ces questions, les décisions finales ne sont pas prises par un organisme parajuridique, mais par la Chambre, à laquelle je suis comptable de l'application de cette mesure. Je serai heureux, monsieur l'Orateur, que le cas de tout requérant qui s'estime lésé soit discuté publipar un comité quement parlementaire approprié. Voilà, à mon avis, des sauvegardes appropriées et suffisantes contre tout abus, compte tenu de la souplesse essentielle aux fins de la présente mesure.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un projet de loi très important que nous attendons depuis assez longtemps. Il est d'intérêt capital que ce bill soit adopté avec les changements que la Chambre jugera bon d'y apporter.

Il a fallu environ un an pour en arriver à ce stade-ci, ce qui me semble trop long. Par ce bill le ministre propose au Parlement des stimulants industriels pour les régions à croissance lente. Sans négliger de perfectionner le bill au besoin, aux diverses étapes de son examen, nous devrions, je pense, mener nos travaux bon train. Nous devrions chercher surtout à améliorer les lois existantes et à aiguillonner, à activer le ministre et son personnel. Une mesure comme celle-ci sert, à mon avis, l'intérêt national. A vrai dire, on n'a guère à la défendre à cette étape-ci. Il s'agit d'une mesure tendant à favoriser le développement industriel dans des régions du Canada qui connaissent de graves problèmes de chômage et de sous-emploi, mais dont le potentiel est bon.

Comme le ministre l'a souligné avec raison, le bill ne prévoit pas de subventions permanentes, mais plutôt un encouragement initial visant à contrebalancer les coûts plus élevés de premier établissement d'une industrie située dans une région du pays où les frais initiaux se trouvent augmentés par l'absence d'une main-d'œuvre hautement spécialisée ou d'autres élements.

Ce bill ne prévoit pas les subventions permanentes qu'autorise, par exemple, la politique tarifaire à l'endroit des industries protégées. Il vise à assurer simplement qu'une industrie prête à s'établir dans une région de comparables à celles qu'a une entreprise qui s'implante dans une région d'expansion plus rapide. Il reconnaît avec raison, je crois, qu'une industrie qui s'établit dans une région non développée au point de vue industriel doit faire face au début à des coûts plus élevés. La mesure est parfaitement compatible avec l'intérêt national et bien appliquée, elle devrait favoriser une meilleure utilisation de nos ressources humaines et naturelles au Canada et, partant, un meilleur équilibre de nos intérêts nationaux et régionaux. Je crois donc que cette mesure est justifiée dans l'intérêt national.

• (2.50 p.m.)

Je suis heureux aussi de constater que le projet de loi reconnaît tout d'abord l'importance des subventions qui serviront à acquitter les frais de premier établissement des industries qui s'établissent dans les régions de lente croissance. Deuxièmement, je suis heureux de voir que le projet de loi reconnaît en fin de compte qu'il est important d'accorder durant le rodage d'une usine ou d'une fabrique une aide qui se rattache ordinairement au coût de la formation de nouveaux employés pour en faire un groupe efficace. Troisièmement, je suis heureux que le projet de loi reconnaisse qu'il importe que le ministre et ses fonctionnaires consultent pleinement les provinces avant de désigner les régions. J'espère que le ministre se fera un devoir de consulter pleinement, attentivement et de façon soutenue les gouvernements provinciaux, afin de s'assurer le plus possible que les programmes de mise en valeur du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial en cause seront parfaitement coordonnés. J'estime que c'est de la plus haute importance.

Je dirai que certains d'entre nous ont instamment fait valoir ces idées au gouvernement du Canada ces quatre ou cinq dernières années. En réalité, l'idée de ce genre de subvention concernant l'aide financière, l'aide secondaire pour faciliter l'acquittement des frais de premier établissement d'une entreprise-que le bill reconnaît-et l'idée de centres de croissance ont été recommandées aux gouvernements des quatre provinces atlantiques il y a 4, 5 ou 6 ans, par un économiste distingué du Royaume-Uni qui avait été chargé d'une telle étude. Il s'agit, bien sûr, du professeur Wilson, adepte d'Adam Smith et professeur d'économie politique appliquée de l'Université de Glasgow. Ces recommandations avaient alors été reçues froidement à

[L'hon. M. Marchand.]